

**Département de Maine-et-Loire**

**Commune de LOIRÉ**

-----

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 novembre 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LOIRÉ, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni sous la présidence de M. Jacques ROBERT, maire, en suite de sa convocation en date du 2 novembre 2023.

**Présents** : Mme Patricia MAUSSION, première adjointe, M. Pascal DUFOUR, deuxième adjoint, Mme Michèle RICOU, troisième adjointe, M. Jérôme GAUDIN, quatrième adjoint, M. Benoît HAMARD, Mme Angélique PLOQUIN, M. Julien BONSERGENT, Mme Josette SIMON, M. Philippe COCANDEAU, Mme Virginie NAISH, M. Dominique MAROL, Mme Annick GAILLARD.

**Excusé** : M. Albin DE MACEDO (pouvoir donné à M. Julien BONSERGENT).

Mme Patricia MAUSSION est nommée secrétaire de séance, et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

o\*o\*o\*o\*o\*o\*o\*o\*o

**Compte-rendu de la séance du 12 octobre 2023.**

*Il est approuvé à l'unanimité.*

**Fixation des tarifs communaux 2024.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**DÉCIDE à l'unanimité** d'arrêter les tarifs communaux 2024 ainsi que le récapitule le tableau annexé ci-joint.

**Décision modificative concernant le budget communal 2023.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** en avoir délibéré,

**AUTORISE à l'unanimité** la décision modificative suivante, relative à l'ajustement de certains crédits du budget communal 2023 :

## **EN FONCTIONNEMENT :**

### **Dépenses**

615228	- 3 000 €
6411	+ 1 215 €
6413	+ 1 215 €
66111	+ 210.00 €
6817	+ 360.00 €

## **Offre d'achat pour le logement communal situé au 15, rue de la Libération.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la délibération du 13 septembre 2023 décidant la vente du logement communal situé au 15, rue de la Libération, cadastré AI 374,

VU l'offre d'achat faite le 27 octobre 2023 par Monsieur Emmanuel BLIN, domicilié au 378 rue Simone Veil, à VAIR-SUR-LOIRE (44150), pour acquérir ce bien au prix de 60 000 Euros (sous condition suspensive d'obtention de prêt),

**APRES** en avoir délibéré,

**ACCEPTE à l'unanimité** de vendre le logement communal situé au 15, rue de la Libération, au prix de 60 000 Euros, à Monsieur Emmanuel BLIN et mandate le Maire ou son représentant pour établir un compromis de vente, effectuer la transaction et signer tous les documents qui s'y rapportent.

## **Modification d'adresses (voies et noms de lieux-dits).**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que c'est le conseil municipal qui procède à la dénomination des voies et lieux-dits, aussi bien pour la création ou la modification,

**APRES** en avoir délibéré,

### **DÉCIDE à l'unanimité :**

- **d'apporter** les modifications suivantes concernant des adresses (voies et noms de lieux-dits) :

- |                        |                          |  |
|------------------------|--------------------------|--|
| • AI 218               | rue des Marronniers      | devient <i>Château des Noyers</i>              |
| • AI 219               | Les Noyers               | devient <i>rue des Marronniers</i>             |
| • AI 383               | Le Bourg                 | devient <i>Cour de la Mairie</i>               |
| • AI 385               | 6 B rue de la Libération | devient <i>Cour de la Mairie</i>               |
| • AI 456 (partie Nord) | 6 rue de la Libération   | devient <i>Cour de la Mairie</i>               |
| • AI 476               | Les Hêtres               | devient <i>rue du Stade</i>                    |
| • E 373                | Les Martinières          | devient <i>Château des Martinières</i>         |
| • YM 27                | La Rivière d'Orveaux     | devient <i>Château de la Rivière d'Orveaux</i> |

- YN 35                      La Naudaie                      devient *Les Grandes Naudaies*
- YW 39                      1 lotissement de Bellevue                      devient *rue des Acacias*
- ZB 4                      Vallière (uniquement Château)                      devient *Château de Vallière*
- ZH 18                      Le Puy Barbot                      devient *Château du Puy Barbot*
- ZK 45                      Le Mesnil                      devient *L'Orangerie du Mesnil*
- ZP 33                      La Ferté Château                      devient *Château de la Ferté*
- ZW 5                      La Roche d'Iré                      devient *Château de la Roche d'Iré*
- ZW 19,40                      La Roche d'Iré                      devient *Vergers de la Roche d'Iré*

- **de charger** M. le Maire de procéder à la numérotation des immeubles.

**Questions et informations diverses.**

- ✓ Anjou Bleu Communauté a demandé aux élus de prévoir une date pour une réunion de conseil portant sur un débat concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi : les dates du 10, 24 et 31 janvier sont proposées.
- ✓ City stade : une nouvelle intervention a eu lieu pour remédier à différents problèmes.
- ✓ Pascal DUFOUR fait un compte-rendu de la réunion de la commission sociale « culture » du SIC où il a été question d'un éventuel projet culturel avec les écoles du candéen.
- ✓ Maître JUTON-PILON a envoyé un courrier pour informer le maire que les propriétaires d'une parcelle située à la croisée de la route de Château-Gontier à Ancenis et de la rue de la Libération proposent à la commune de l'acquérir au prix de 200 €, les frais de notaire étant de 350 €. Les élus proposent l'euro symbolique.
- ✓ Evacuation des eaux pluviales route de Bourg d'Iré : le dossier est en cours. Il faudra prendre une décision pour dire comment agrandir le plan d'eau.
- ✓ Echo Loiréen : lecture des articles (à rendre au plus tard le 24 novembre) *le lundi 27 novembre*, à 20h.
- ✓ Une réunion avec les associations sportives est prévue *le samedi 25 novembre*, à 10h, dans le bar de la salle de sports pour faire le point sur l'utilisation collective de la salle de sports et de la salle du bar.
- ✓ Arrêt de travail de Didier GABILLARD : le broyage des bermes sera fait par une personne de la CUMA avec le tracteur de la commune ; une personne va être embauchée pour 14h par semaine durant 4 semaines, à compter du 13 novembre.
- ✓ Les vœux du maire auront lieu *le dimanche 7 janvier 2024*, à 11h.

*Séance levée à 22h40*